

LES TRANSPORTS du GRÉSIVAUDAN



Abonnement valable pour 1 aller-retour par jour scolaire, sur la ligne définie du point d'arrêt à l'établissement scolaire fréquenté, aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements. Toute personne ne pouvant justifier d'un titre valide s'expose à une amende. Le non-respect des règles de bonne conduite entraînera la suppression du titre de transport. Le titre de transport devra systématiquement être présenté au conducteur à la montée dans le véhicule.

Pensez à boucler votre ceinture de sécurité.

carte
TRANSPORT
scolaire 2010 / 2011

0 810 12 12 33

www.transportsdugresivaudan.fr



LES TRANSPORTS
du GRÉSIVAUDAN